

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille neuf, et le seize février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 09/02/2009,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
M. Stéphane AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, M. David
ARCHAMBAULT, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe
VERNIER, Mme Danièle ROUSSEAU, Mme Michelle BENAZET, M. Georges
COLLIN.

Absente excusée : Mme Dominique DUTERDE,

Absent : M. Théodore HUPKA

A été élu secrétaire : M. Philippe VERNIER,

SUBVENTIONS 2009

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil
Municipal vote les subventions pour l'année 2009 :

- Le livre dans la Vallée : 1 150 €+ l'abonnement à Internet.
- Cantine scolaire : 3 270.40 €
- ASVL : 470.00 €
- A.P.E : 7 €/ élève / an soit pour 130 élèves 910 €
- La Brème : 200 €
- S.P.A : 70 €
- Chouette club : 1 fauchage / an du terrain d'aéromodélisme
- Association Artannaise Jeunesse et Loisirs : 5€/ enfant présent / jour.
- Jeune pompier volontaire nouvellement diplômé: 30€+ médaille.
- Voyage découverte en France : 22 €/ élève.
- Séjour linguistique à l'étranger : 44€/ élève.
- Ecole de danse classique : 10 €/ enfant.
- Centre d'Apprentissage ou Maison Familiale : 40 €/élève
- Souvenir Français : 15 €

**PROPOSITION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE POUR LA
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que
dans les nominations proposées dans la réunion du 16 juin 2008 pour la
commission communale des impôts directs, il a été omis de nommer un
propriétaire de bois ou forêt en tant que membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose aux services
fiscaux d'Indre et Loire de nommer, comme membre titulaire de la
commission, Mme Isabelle VERNIER née JAHAN domiciliée 9 Route de la

Sablonnière à SACHÉ qui est propriétaire d'environ 5 ha de bois sur la commune.

REVISION DU P.L.U. - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 25 mars 2008 de mettre le plan local d'urbanisme en révision.

4 bureaux d'études ont été sollicités : Le cabinet ARCHIDEE de Nantes (concepteur du précédent PLU de la commune), URBAN'ISM de Bourgueil, ISOCELE de Châtelleraut et Marie-Claire GUILBERT de Poitiers, selon un règlement de consultation qui prévoyait les critères suivants pondérés pour le jugement des offres :

- la valeur technique : capacité du candidat à assurer les prestations prévues et définies au cahier des charges pondéré à 5,
- la compréhension des problèmes communaux pondérés à 2,
- l'approche développement durable pondéré à 2,
- le prix des prestations pondéré à 2,
- le délai de réalisation de chaque phase de l'étude pondéré à 1,

Le critère valeur technique était noté sur 23 points et les autres critères sur 20 points soit un maximum de 255 points.

L'Etude des offres effectuée par le Conseil Municipal, révèle que :

La proposition de Marie-Claire GUILBERT a obtenu la plus mauvaise note, soit 125 points pour un coût de 21 408,40 € T.T.C. Le Conseil Municipal a considéré que le dossier ne correspondait pas aux attentes exprimées dans la consultation. L'équipe proposée sous-estimée ne semble pas avoir les compétences attendues notamment en ce qui concerne la préservation de l'intérêt paysager. Il était demandé la présentation de tous les intervenants ce qui n'a pas été fait. D'autres points sur lesquels les offres étaient notées n'ont pas été renseignés.

Les deux offres d'Isocèle et d'Urban'ism sont de bonnes qualités. Le dossier d'Isocèle a obtenu 218 points pour un coût de 32 232,20 € T.T.C. celui d'Urban'ism 243 points pour un coût de 30 091,36 € T.T.C. La différence se fait sur les critères « compréhension des problèmes communaux », Urban'ism obtient une meilleure note car le chef de projet est venu rencontrer l'équipe municipale, ce qui lui a permis de mieux appréhender les attentes notamment paysagères et sur le critère « approche développement durable » ; deux paysagistes font parti de l'équipe projet et deux chapitres « étude initiale de l'environnement » et « projet d'aménagement et de développement durable » ont été intégrés au dossier.

Le classement final est :

- 1^{er} : Urban'ism 243 points
- 2^{ème} : Isocèle 218 points
- 3^{ème} : Marie-Claire GUILBERT 125 points

Selon ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du bureau d'étude d'Urban'ism de Bourgueil pour un coût, selon leur proposition de : 30 091,36 € T.T.C. et donne pouvoir au Maire de signer l'offre de convention.

REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS - MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire pour faire suite à la délibération du 17 novembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de la réalisation de trois logements sociaux au 1, rue Principale, propose de confier la maîtrise d'œuvre au PACT d'Indre et Loire pour mener à bien

cette opération dont le taux de rémunération est de : 8,40% du coût prévisionnel des travaux estimé à 106 972,00 €H.T pour le logement financé en P.L.U.S. et à 128 933,00 €H.T les deux logements financés en P.L.A.I. , soit un coût de maîtrise d'œuvre totale de 19 816,02 €H.T ou 20 905,90 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il a déjà confié l'assistance technique et administrative pour la conduite de l'opération au PACT d'Indre et Loire, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de ces trois logements au PACT pour le montant de 20 905,90 € T.T.C. et donne pouvoir au Maire de signer la convention correspondante ainsi que la demande de permis de construire qui suivra.

MONTANT DU LOYER DU LOCAL DESTINE A L'ASSOCIATION CALDER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Calder recherche un local de préférence sur Saché pour y installer ses bureaux.

Il précise qu'il serait souhaitable que cette association, dont son activité est fortement liée avec la commune de part la présence de l'atelier du célèbre sculpteur, puisse avoir ses bureaux à Saché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer le local situé à l'étage de l'ancienne école maternelle, pour un montant de loyer mensuel de 250 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le bail.

DEMANDE D'EXECUTION D'UN T.I.G.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est sollicité par un administré pour l'exécution d'un T.I.G. de 60 heures au sein de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- considérant qu'il serait souhaitable que cet administré exécute son T.I.G. dans une autre commune que celle de son domicile,
- considérant que les structures municipales ne peuvent lui assurer un bon encadrement et également le maintien de son honorabilité.

Refuse avec regrets l'accomplissement du T.I.G. sollicité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DU BUREAU DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – DEMANDE DE D.D.R. 2009

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la décision prise en réunion le 26 janvier 2009 de soumettre à la dotation de développement rural 2009 la rénovation du bureau de l'agence postale communale, donne le plan de financement suivant :

- dépenses : 14 963,60 €H.T.
- recettes : D.D.R. (40 %) : 5 985,00 €
Autofinancement : 8 978,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement tel que présenté, et charge M. le Maire de solliciter la dotation de développement rural 2009 au titre de la seconde part.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE CHOIX DU COLOMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises le 15 septembre 2008 et le 20 octobre 2008 concernant le choix des entreprises retenues pour l'agrandissement du cimetière et propose la réalisation d'un colobarium et d'un jardin du souvenir composé de six caveautins.

Pour cela il donne lecture de la proposition de l'entreprise ABLOCK de Cinq Mars La Pile qui s'élève à 5 129,64 €T.T.C.

Puis il propose de faire piocher une tranchée le long de la clôture Est pour faciliter la plantation de la haie végétale qui doit être réalisée par les employés municipaux.

Pour cela il donne lecture de la propose à l'entreprise DENIS, qui s'élève à 559,73 € T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient les deux propositions qui lui ont été faites par le Maire et confie la réalisation du colobarium et du jardin du souvenir à l'entreprise ABLOCK pour un montant de 5 129,64 € T.T.C. et la tranchée à l'entreprise DENIS pour un montant de 559,73 €T.T.C.

REPPORT DE MARCHE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le marché envisagé par des lycéennes dans le cadre d'un projet d'action professionnelle ne peut vraisemblablement avoir lieu le 1^{er} Mars 2009 pour les raisons suivantes :

- le délai imparti d'un mois pour consulter les organismes professionnels concernés ne peut être respecté.
- Les commerçants proposés n'ont pas fournis leurs justificatifs professionnels.
- Les catégories de commerçants proposés par les élèves ne correspondent pas à l'attente de la population.

Après en avoir délibéré le conseil municipal rejoint l'avis de Monsieur le Maire et décide d'annuler l'organisation de ce marché envisagé au 1^{er} mars 2009.

Demande à Monsieur le Maire d'étudier une nouvelle organisation d'un marché qui pourrait avoir lieu en fin d'après midi le vendredi si possible et où il serait proposé des commerçants producteurs.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier BOUISSOU